

NOTICE ELECTIONS INTERNES 2023

Les **dimanche 26 et lundi 27 novembre 2023**, vous allez procéder à la désignation de vos instances locales des Républicains. Lors de ce scrutin, vous élirez :

- ⇒ Le/la Président(e) de Fédération
- ⇒ Le/la Délégué(e) de Circonscription
- ⇒ Les Délégués de la Fédération au Conseil National
- ⇒ Les membres du Comité de Circonscription
- ⇒ Les membres représentant les nouveaux adhérents au Comité de Circonscription

Condition pour être électeur

- ⇒ Être à jour de sa cotisation au **jeudi 26 octobre 2023**.
- ⇒ **Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, vous pouvez :**
 - ↳ Adresser votre bulletin accompagné de votre chèque au Siège National des Républicains par courrier postal (**le cachet de la poste faisant foi**) ou le déposer au siège national au plus tard **le lundi 23 octobre 2023 à 16h** ;
 - ↳ Renouveler par internet sur le site des Républicains au plus tard **le jeudi 26 octobre 2023 à minuit**.

Conditions pour être candidat

- ⇒ Être à jour de sa cotisation d'adhérent au **jeudi 26 octobre 2023** et, le cas échéant, de sa cotisation d'élu **pour le 1^{er} semestre 2023**, régularisable au plus tard le **jeudi 26 octobre 2023**.
- ⇒ Faire parvenir sa candidature, par courrier (à l'aide du bulletin joint) ou email, au Secrétaire départemental ou, le cas échéant, au référent départemental, de votre Fédération avant le **samedi 4 novembre 2023 à 16h** (cf. coordonnées de votre Fédération sur le site internet des Républicains).
- ⇒ Pour les candidats à l'élection du Président de la Fédération, la déclaration de candidature devra être accompagnée des parrainages nécessaires (cf. encadré ci-dessous).

Dates et heures importantes

| | |
|--|--|
| Lundi 23 octobre 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Date limite d'envoi au Siège National des Républicains de votre bulletin d'adhésion ou de renouvellement accompagné de votre chèque (cachet de la poste faisant foi). ⇒ A 16h : Date limite pour <u>déposer au Siège national</u> des adhésions et des renouvellements papier. |
| Jeudi 26 octobre | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ A minuit : Date limite pour adhérer ou renouveler <u>en ligne</u> ; ⇒ Clôture de la liste électorale. |
| Samedi 4 novembre 2023 (16h00) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Date limite de réception des candidatures par les Fédérations accompagnées, pour l'élection du Président de la Fédération, des parrainages nécessaires. |
| Du lundi 13 novembre au vendredi 24 novembre 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Campagne électorale officielle du premier tour. |
| Dimanche 26 novembre 2023 et lundi 27 novembre 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1^{er} tour des élections dans chaque Fédération ; ⇒ <i>En cas d'éventuel second tour pour l'élection du Président(e) de la Fédération et/ou des Délégué(e)s de Circonscription, celui-ci se tiendra au plus tard du mercredi 29 au jeudi 30 novembre 2023.</i> |

Election du Président de la Fédération – Parrainages :

Selon l'article 11.2 du Règlement intérieur, « *chaque déclaration de candidature est accompagnée de la présentation d'au moins 5 % d'adhérents à jour de cotisation, répartis sur au moins la moitié des circonscriptions de la Fédération* ».

⇒ Si vous êtes candidat, votre candidature doit être déposée à la Fédération au plus tard le **samedi 4 novembre 2023 à 16h00** accompagnée des formulaires de parrainage.

⇒ Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, informer leur Secrétaire départemental ou, le cas échéant, le référent départemental, de leur candidature par courrier postal ou e-mail en précisant notamment l'adresse à laquelle doivent leur être adressés les parrainages des adhérents. Sauf avis contraire du candidat, les nom, prénom et adresse qu'il aura communiqués au Secrétaire départemental seront mis en ligne sur le site national des Républicains www.republicains.fr/electioninternes2023 (page dédiée aux élections internes 2023).

⇒ Si vous souhaitez parrainer un(e) candidat(e), vous pourrez télécharger **dès le 26 septembre 2023** le formulaire de parrainage sur le site Internet des Républicains ou auprès de votre Secrétaire départemental ou, le cas échéant, de votre référent départemental.